



le MAG Syndical





SOMMAIRE



PEFC
10-11-1981

ÉDITORIAL

3

ARTICLES

4 • C'est quoi le syndicat ?

6 • INDECOSA

INformation DÉfense des COnsommateurs
SAlariés

12 • Avenir Social -

Histoire de l'association

14 • Formation syndicale

Le mag syndical N° 51 - DÉCEMBRE 2024

CGT - Finances Publiques

Case 450 et 451 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Facebook : @cgt.finpub

Instagram : http://instagram.com@cgt_finances_publiques

Directeur de publication : O. VILLOIS

ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0920 S 06183

Composition : CGT Finances Publiques

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €





CHER.ES CAMARADE,

Le contexte politique actuel est inédit et anxiogène. Malgré des élections européennes et législatives qui mettent en avant la forte volonté de la population d'un changement de cap, le président Emmanuel Macron refuse d'écouter et s'enferme dans un déni de démocratie.

Dans l'histoire, quel que soit le contexte politique, aucune avancée sociale n'a été obtenue sans mobilisation.

S'organiser, revendiquer, lutter, sont les seuls vecteurs qui permettront des avancées sociales et des réponses aux aspirations du monde du travail. Les syndicats, et en particulier la CGT, sont ancrés au plus près de ces aspirations et portent quotidiennement les revendications des salarié.es et des agent.es.

Une CGT forte, renforcée en nombre de syndiqué.es et aux élections professionnelles, sera plus audible et en capacité de contrer les attaques des politiques libérales.

En tant que syndiqué.es, attaché.es aux valeurs de la CGT, convaincu.es de son utilité sociale et de sa combativité au quotidien dans les services, mais aussi pour revendiquer une autre société, vous avez toute votre place pour impulser son renforcement.

Dans cette période sombre, plus que jamais, soyons fier.es d'être la CGT et participons activement à son renforcement.

ON EST
LA CGT

C'EST QUOI LE SYNDICAT ?

La création de la CGT en 1895 est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste. Le cœur de notre action syndicale est de proposer des voies pour y parvenir.

Bâtie selon deux dimensions, professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial. Cela s'est traduit concrètement par une organisation en fédérations de métiers d'une part et d'autre part des unions locales et départementales qui regroupent les syndicats de diverses entreprises d'un même lieu.

La cotisation, fixée statutairement et dans un souci d'égalité a une double vocation :

- ✚ **Matérialiser son appartenance au syndicat ;**
- ✚ **Assurer l'indépendance, vis-à-vis du patronat et des pouvoirs politiques,** de la CGT en irriguant l'ensemble des structures permettant le fonctionnement du syndicat (animation et développement des fédérations, des unions départementales et locales, édition de la presse syndicale...).

À noter, il existe un **crédit d'impôt égal à 66 % du total des cotisations versées.**

Un syndicat pour t'informer et te défendre

Informar et défendre les salariés sont les piliers de l'action syndicale. Pour défendre les salariés, la CGT organise son action entre :

- ✚ **L'action collective** : par exemple la pétition contre la journée de carence, les manifestations pour l'emploi ou la grève. Il s'agit ici de gagner ou de défendre des acquis sociaux pour tous.

- ✚ **La défense individuelle** : au cours de sa carrière, un salarié peut effectuer des démarches pour des promotions ou mutations, être sanctionné ou subir du harcèlement, dans tous ces cas la CGT peut l'accompagner et le soutenir pour faire valoir ses droits.

C'est en liant défense individuelle et collective que la CGT fait avancer les droits des salariés. L'action de la CGT est tournée vers le collectif car seuls les acquis collectifs sont garants d'égalité des droits : la défense des cas individuels s'inscrit dans cette démarche en faisant valoir le droit du salarié.

Pour gagner de nouveaux droits et continuer de défendre les salariés la CGT se doit d'être la plus forte possible et sa force vient de ses adhérents et militants. Plus il y aura de militants plus nous pourrons agir pour améliorer les conditions de travail.

Gagner de nouveaux droits

La CGT s'est toujours battue pour défendre ou gagner de nouveaux droits.

Aussi, notre conception de la solidarité, a abouti à de grandes conquêtes sociales, comme par exemple : le système de sécurité sociale, la retraite par répartition, les congés payés. Emploi, formation, santé, retraite, les défis qui nous sont posés sont nombreux. La CGT milite en faveur de nombreuses thématiques.

- ✚ **L'égalité d'accès aux droits et le droit effectif à la non-discrimination.**
- ✚ **Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes,** au travail et dans la vie.
- ✚ **Un droit à l'éducation permanente tout au long de la vie.**
- ✚ **Le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau** tout au long de la vie. La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie comme la maladie. Elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité

qui constituent le fondement de la Sécurité sociale. Elle a permis des progrès sociaux considérables en termes de qualité de vie, d'espérance de vie.

- ✚ **L'accès de toutes et tous à la culture dans sa diversité.**
- ✚ **Le droit aux vacances.** Développer l'accès au droit aux vacances pour tous, en accordant une attention toute particulière à celles et ceux qui n'y ont pas accès (notamment pour des raisons de pouvoir d'achat, d'exclusion du monde du travail ou de handicap).
- ✚ **Le droit au logement pour tous.** Le droit au logement doit garantir l'accès pour tous à un logement décent.
- ✚ **Le droit à une retraite pour tous les salariés.** La CGT défend la solidarité intergénérationnelle dans le cadre d'un système par répartition. Les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'un droit à une retraite dès 60 ans, à taux plein avec notamment la prise en compte des années d'études. Le niveau des pensions doit permettre de vivre dignement tout en étant revalorisé sur la base de l'évolution du coût de la vie. Le droit à départ à taux plein doit aussi tenir compte des salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants.

Le syndiqué au cœur de la CGT

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé), d'être acteur de son avenir, de vouloir jouer un rôle actif dans son rôle de citoyen doté de droits et de devoirs.

Chaque nouvel adhérent a toute sa place dans l'action syndicale et peut s'y investir selon ses souhaits et ses possibilités. Ainsi le militant est un élément indispensable au bon fonctionnement de la section locale (structure de base du syndicat) mais aussi nationale.

Comment puis-je m'impliquer ?

Être militant de la CGT, c'est être le messager de ses valeurs auprès des personnels, c'est faire remonter les interrogations des agents, trouver les réponses, diffuser l'information syndicale, faire vivre la section locale en demandant à participer à la commission exécutive ou au bureau syndical et prendre part aux décisions. ■



ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES SALARIÉS

L'INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

INDECOSA-CGT

Ouverte à tous l'INDECOSA-CGT est ainsi amenée à prendre en compte les litiges soulevés par ses adhérents et le cas échéant les accompagner en justice. Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions versées par l'État, la vente de sa revue bimestrielle « IN Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels. Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle tient son assemblée générale ordinaire tous les ans et une assemblée générale triennale qui fixe les orientations pour la durée suivante. Elle organise régulièrement des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire sa connaissance des questions de la consommation aussi bien en France qu'en Europe pour créer les meilleures conditions d'une information et d'une défense des consommateurs optimum et actualisée.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils réparties dans les départementales, ville et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention.

Le siège d'INDECOSA CGT est situé à Montreuil (département 93), tandis que son engagement européen opère depuis Strasbourg (France) avec l'appui de son association alsacienne.

Ces principales missions

Elles s'articulent autour des points suivants :

TRANSPORT ET MOBILITÉ : la mobilité dans les territoires ruraux et périurbains est en train de devenir un enjeu majeur. L'écart entre les agglomérations denses et le reste du territoire, où vivent plus d'un Français sur trois, se creuse. Confrontés à la raréfaction et à l'éloignement des services de la vie quotidienne et des bassins d'emplois, difficilement desservis par les transports en commun, les territoires peu denses n'ont pas accès suffisamment rapidement aux évolutions de l'offre de mobilité. Ce constat soulève d'importantes questions sociales et sociétales. La mobilité est une condition nécessaire à l'inclusion sociale, mais elle a aussi tendance à devenir une injonction pouvant s'avérer insoutenable (ménages sans voiture, vulnérabilité économique, écologique et sociale, seniors, etc.) cela alors que les commerces sont désormais concentrés dans des « zones » excentrées.

BANQUE ET ARGENT : depuis quelques années dans le secteur bancaire on assiste à une attrition du nombre d'agences, la banque de proximité s'éloigne. À cette contrainte s'ajoute la diminution du nombre de guichets automatiques (la volonté des banques et des pouvoirs publics étant la diminution de l'utilisation des espèces). Cette politique exclue de fait de nombreux usagers qui n'ont pas accès aux paiements dématérialisés. Les finances publiques ferment des trésoreries et celles qui subsistent n'acceptent plus le règlement des impôts par chèques ou en espèces et renvoient vers les bureaux de tabac qui accessoirement servent aussi de « guichets » à des néo banques.

HABITAT ET LOGEMENT : le logement est un droit fondamental, facteur clé d'intégration économique et sociale, pilier de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous revendiquons la priorité à la production de logements publics locatifs sociaux, partout pour répondre aux besoins sociaux. Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement de l'État avec le soutien de l'UE. Ils doivent s'inscrire dans une cohérence de territoire (transports, emplois, environnement, service publics). Concernant la contribution du parc privé, nous réclamons le contrôle de l'utilisation des aides fiscales accordées au privé pour la production de logements conventionnés et la lutte contre la vente à la découpe qui place des milliers de locataires dans de grandes difficultés financières, quand elle ne les jette pas à la rue. Les politiques d'aménagement et de l'habitat doivent intégrer les contraintes environnementales pour préserver les espaces naturels et les terres agricoles en limitant l'étalement urbain

et en réduisant la périurbanisation, facteur d'exclusion sociale et spatiale. En corollaire la revitalisation des centres bourgs est indispensable pour lutter contre la désertification du territoire.

LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS : la santé est évidemment un secteur essentiel. Après la disparition des maternités de proximité est venue celle des hôpitaux locaux. Désormais l'accès à un médecin est parfois compliqué, le vieillissement naturel accentuant les besoins leur nombre est désormais presque partout insuffisant même hors pandémie. De plus, nous militons activement pour garantir l'accès aux médicaments pour tous les patients, et notamment à travers une liste de médicaments essentiels qui doivent être garantis d'accès à l'échelle européenne. Les récents événements tragiques liés à la crise sanitaire nous confortent dans cette démarche que nous continuerons de porter à travers nos mandats et interventions.



SE SYNDIQUER EST UN DROIT, Ê

La CGT est une organisation constituée autour d'une conception de solidarité entre les salarié.e.s, présente sur tout le territoire, chez les actifs et les retraités, et sur tous les champs professionnels, public et privé mais également auprès des privés d'emploi, des sans papiers et ce au-delà de toutes origines, couleur de peau, religion ou orientation sexuelle.

COTISER À LA CGT, c'est aussi financer et recevoir la presse syndicale et donc de l'information libre et indépendante.

COTISER À LA CGT, c'est s'assurer une indépendance de vie et d'action de l'organisation et la permanence de l'action de toutes les organisations confédérées : Unions Départementales,

Unions Locales, Fédérations, UGICT, Union des retraités... et bien sûr de la Confédération.

COTISER À LA CGT, c'est se donner les moyens d'œuvrer sur le terrain auprès des collègues face à l'employeur.

COTISER À LA CGT, c'est permettre à l'INDECOSA-CGT de développer un réseau, pour tous les syndiqué.e.s, de défense du consommateur.

COTISER À LA CGT, c'est participer à l'AVENIR SOCIAL dans sa mission de solidarité en France et à l'international.

COTISER À LA CGT c'est avoir accès aux services de l'ANCAV-SC.

BESOIN D'UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS ? AYEZ LE RÉFLEXE INDÉCOSA !



L'INDÉCOSA-CGT (INFORMATION DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS) EST UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS AGRÉÉE, CRÉÉE PAR LA CGT EN 1979. SES MISSIONS :

- ➔ Aider et conseiller les consommateurs ➔ Défendre leurs droits individuels et collectifs
 - ➔ Débattre avec les pouvoirs publics ➔ Promouvoir un consumérisme social et environnemental.
- ✉ indecosa@cgt.fr • <https://indecosa.fr/> • 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex • 01 55 82 84 05

Syndiqué.e à la CGT tu es adhérent.e à INDECOSA CGT

Ouverte à tous et présente sur l'ensemble du territoire, elle traite chaque année des milliers de litiges liés à un vaste domaine d'intervention : alimentation, assurance, banque, démarchage à domicile, énergie, environnement, information et communications, logement, prix et pouvoir d'achat, santé, transports publics...

Son agrément national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, et sa reconnaissance spécifique comme « Association de consommateurs » la placent au rang des principales associations de la consommation en France. Sa représentativité lui permet de pratiquer la défense individuelle et/ou collective des consommateurs, actifs et pensionnés, et de participer aux principales instances de concertation nationales et locales où les questions relatives aux intérêts des consommateurs sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics. Au niveau européen, elle est membre de l'European Consumer Union, intervient auprès du Système Européen des Paiements Automatisés et participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen.



ÊTRE À LA CGT EST UN PLUS !

Adhérer à la CGT n'est pas un acte banal. C'est entrer dans une maison où la SOLIDARITÉ est le maître mot commun à tous et toutes. Notre conviction est bien que c'est ENSEMBLE que l'on peut faire bouger les choses. Pour nous il n'y a pas de fatalisme !

L'AVENIR SOCIAL



Avec la mondialisation des échanges et de la communication, les salariés et les peuples expriment des aspirations à une autre humanité porteuse de progrès social, de démocratie et de paix. Les actions qu'elle développe veulent donner un sens concret aux objectifs de développement humain. Leurs engagements : Proche des salariés en activité, privés d'emploi et retraités. L'Avenir social agit avec la CGT, ses organisations et ses syndicats et rassemble adhérents, donateurs individuels et organisations démocratiques. Leurs priorités : L'accès à l'eau potable est un droit fondamental humain, à l'éducation, à la santé, à la vaccination, la prévention, la contraception... L'accès à la culture, au sport, aux loisirs en direction des enfants de familles modestes, des chômeurs, comme un moyen d'émancipation et de développement humain. En adhérant à l'Avenir social, investissez vous dans un espace socialement utile, transparent et démocratique au service du respect et de la dignité de chaque personne.

<http://www.avenirsocial.org/>

ANCAV-SC



Cette Coordination des Activités de Vacances, Loisirs, Sport et Culture, créée en 1985 par la CGT, a succédé à Tourisme et Travail. Elle est constituée de 19 associations loi 1901 et coordonne 44 villages de vacances.

Ouverte à tous, elle répond aux besoins des salariés, de leur famille, des jeunes, des retraités, et des privés d'emploi.

Depuis 30 ans, l'ANCAV-SC est à l'initiative d'innovations en matière de tourisme social. Grâce à elle, des milliers de familles ont accès à la vie culturelle, aux loisirs, aux sports...

L'ANCAV-SC développe une offre qui répond :

- ♦ Aux attentes des vacanciers,
- ♦ À l'exigence de mixité sociale,
- ♦ À un ancrage des villages vacances sur tous les territoires,
- ♦ À des pratiques sociales respectueuses des salariés saisonniers.

L'ANCAV-SC repose à la fois sur :

- ♦ Un réseau d'associations qui maille le territoire et coordonne les actions,
- ♦ Un pôle de gestionnaires qui assure le bon fonctionnement des villages vacances,
- ♦ Un pôle de partenaires qui permet d'élargir l'éventail des offres de vacances.

Des partenaires engagés aux côtés de l'ANCAV-SC :

- ♦ Vacances ULVF ♦ TLC Vacances ♦ Cévéo ♦ Campéole ♦ FFCC ♦ Ligue de l'Enseignement ♦ Léo Lagrange ♦ UCPA
- ♦ Floréal ♦ Miléade (Cap'Vacances/Vacancier) ♦ et aussi Imestia, Hogos, ECMI, etc.

Pour les contacter : ANCAV-SC 263, rue de Paris - Case 560
93515 MONTREUIL cedex Tél : 01 55 82 84 76

<mailto:info@ancavsc.asso.fr> <http://www.ancavtt.com/>

Sur 100 €, votre cotisation suite au crédit d'impôt n'est en fait que de 34 €.

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES SALARIÉS

L'ENVIRONNEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS :

Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Depuis de nombreuses années elles sont sollicitées par les pouvoirs publics pour inciter les citoyens à mieux trier leurs déchets mais elles ne permettent pas l'émergence d'un véritable droit de regard sur la gestion des éco-organismes. Nous œuvrons au plus haut niveau de l'État français pour que les consommateurs, à travers les associations qui les représentent, soient réellement et étroitement liées à ce niveau de contrôle et d'orientation. Les questions environnementales font partie des priorités ouvertes par le nouveau bureau national élu en 2020. INDECOSA-CGT dispose au niveau national (France) des agréments nationaux suivants :

- 🏠 Agrément association de défense des consommateurs.
- 🏠 Agrément pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique depuis 2015.
- 🏠 Reconnaissance spécifique "Association de consommateurs" depuis 2018. Cet agrément consacre INDECOSA-CGT parmi les associations principales de la consommation en France.

Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu.

Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil national de la consommation (CNC), du Conseil national des déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du CCSE.

Elle participe également au Haut Comité de la Qualité de Service dans les Transports et au Conseil paritaire de la publicité (CPP).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques (EDF, GDF-Suez, La Poste, Orange ou

encore la RATP). Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres techniques régionaux de la consommation (CTRC), des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), des commissions de surendettement, du logement, de l'aménagement commercial (CDAC), de la santé, etc.

Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité économique et social européen (CESE).

PARTENARIATS :

INDECOSA-CGT travaille à développer ses partenariats européens, à travers les valeurs exposées au sein de son Manifeste, pour renforcer son action et sa voix aussi bien aux échelles nationales que régionales ou locales.

Pleinement consciente des enjeux législatifs et de développement des territoires, portés par l'UE, elle analyse, éclaire et relaye ces informations auprès de ses membres. Elle vise à insuffler une prise de conscience profonde de ces enjeux, essentielle à la construction d'une réponse coordonnée des populations aux politiques de dérégulations actuelles.

DOMAINES D'ACTIONS :

En plus des missions statutaires et de ses mandats en territoires, INDECOSA-CGT est active dans de nombreux domaines. Parmi tous ceux-ci, on peut citer :

- 🏠 Lutte pour le respect des droits sociaux et environnementaux. Déchets domestiques, impact des produits chimiques ;
- 🏠 Implication pour la mise en œuvre réelle du développement durable ;

- ✚ Surveillance des prix et du pouvoir d'achat ;
- ✚ Actions auprès des banques, du crédit et des assurances. Surendettement, crédit à la consommation et service bancaire universel ;
- ✚ Promotion de l'accès à la santé. Sécurité alimentaire et obésité, droits des patients, médicaments et produits de santé ;
- ✚ Défense des services publics et missions d'intérêts générales : Engagement pour une instance représentative des usagers et un statut pour les associations d'usagers ;
- ✚ Engagement pour le droit à l'énergie. Tarification des énergies, litiges liés à la concurrence, mix énergétique ;
- ✚ Revendication d'un logement de « qualité pour tous ». Droit au logement, application rigoureuse du droit opposable, service public de l'habitat ;
- ✚ Accès aux transports ;
- ✚ Garantie de l'accès à l'eau pour tous à un prix unique (péréquation tarifaire) ;
- ✚ Pour une alimentation saine et suffisante. Défense des circuits courts entre producteurs et consommateurs pour des produits de proximité. Lutte contre le gaspillage des produits non consommés dans la distribution ;
- ✚ Engagement dans des projets internationaux, en particulier au niveau européen ;
- ✚ Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme. Abus des opérateurs de téléphonie mobile et NTIC ;
- ✚ Formations : INDECOSA CGT offre à ses adhérents une large palette de formations que nous continuons de développer, aussi bien à l'échelle nationale que dans les territoires.





Madeleine Vernet
1878 - 1949



L'AVENIR SOCIAL, VOUS CONNAISSEZ ?



L'Avenir social est une association de solidarité créée en 1906. Elle est très liée au mouvement ouvrier et à la CGT dès ses débuts.

Sa fondatrice Madeleine VERNET est une militante et pédagogue anarchiste, pacifiste qui se réclame du féminisme. Ses pratiques et ses convictions militantes la conduisent à créer un établissement d'accueil et d'éducation destiné à recueillir les enfants des militants tués dans les conflits sociaux ou plus tard dans les guerres.

L'objectif est clair : dispenser une éducation digne et en accord avec les convictions des parents engagés dans les luttes, ne pas confier leurs enfants aux orphelinats religieux ou à l'assistance publique, respecter les valeurs qui étaient les leurs. Elle fonde son établissement avec le soutien de syndicats CGT, de coopératives ouvrières ou de soutiens politiques.

« Ce que nous voulons, c'est élever l'enfant pour lui-même ; (...) c'est l'éveiller aux idées d'association, de solidarité, d'entente ; c'est lui donner le goût du travail libre et lui inspirer le dégoût de la domesticité. »

C'est donc intentionnellement que sa fondatrice donna le nom de **L'Avenir social**, le choix des mots avait alors une portée politique.

Pour elle : *« l'éducation seule peut préparer l'avenir, le véritable avenir social que nous rêvons ».*

En mai 1914, **L'Avenir social** devient officiellement « l'Orphelinat du mouvement ouvrier français ».

Durant la Guerre, Madeleine Vernet parvient à sauver l'orphelinat, et se lance dans une intense propagande pacifiste.

En 1923, l'association passe sous la tutelle de la CGT-U et poursuit sa mission d'accueil d'enfants de militants : Guerre d'Espagne, Résistance, Guerre d'Algérie.

À la Libération, l'orphelinat a pris le nom de « Maison de l'enfant du fusillé et de l'enfant du travailleur ».

En solidarité internationale, seront accueillis des enfants de militants espagnols, grecs victimes du fascisme et algériens victimes du colonialisme.

En 1963, l'association a reçu des enfants de mineurs en grève nationale.

La mission de l'orphelinat cesse en 1988.

L'association entre alors en sommeil pour une période de dix ans. Depuis son origine, **L'Avenir social** fonctionne comme une association de la loi du 31 juillet 1901.

L'adhésion des personnes, des syndicats et d'associations amies se fait sur une base volontaire. Chaque organisation de la CGT et toute personne peuvent y adhérer.

Comme association de solidarité de la CGT, **L'Avenir social** perçoit une dotation confédérale, issue du FNI, pour le développement de ses activités présentes et à venir.

Le but actuel de **L'Avenir social** depuis sa renaissance ne trahit pas ce qui l'a fait naître : l'association poursuit sa mission de solidarité qui est la nature même du syndicalisme de lutte et de transformation sociale dont se réclame la CGT. Un tel engagement et un tel projet ne peuvent pas limiter leur action aux murs de l'entreprise : développer la solidarité, construire des liens de fraternité, susciter l'entraide et la faire vivre, lutter contre la concurrence entre humains sont au cœur même du combat syndical et de son projet. Les combats syndicaux portent ces valeurs et ces pratiques avec un objectif de transformation de la société.

L'Avenir social est une association en développement et elle participe à cette lutte ; il appartient à chacun de faire le choix de s'y joindre. Elle construit sa mission et développe son influence en agissant sur différents terrains d'action par des appels à contribution pour faire face à des catastrophes ou pour des projets sur le long terme.

Quelques actions significatives

Au niveau international, L'Avenir social agit sur tous les continents :

- ◆ Elle accompagne la CGT dans le soutien et le développement ou la reconstruction du syndicalisme là où il est en difficulté ;
- ◆ Apporte son soutien pour la catastrophe de Fukushima avec le syndicat japonais Zenroren ;
- ◆ Fournit de l'aide aux travailleuses de l'industrie textile au Bangladesh afin qu'elles renforcent leur syndicat pour améliorer leurs conditions de travail dans une dure confrontation fondamentale avec les grandes sociétés transnationales qui les exploitent.

- ◆ Soutient la FENASOL, Fédération nationale des syndicats des ouvriers et employés au Liban après l'explosion de centaines de tonnes de nitrate d'ammonium dans le port de Beyrouth, situation aggravée par la crise sanitaire, par l'achat de kits alimentaires, de kits sanitaires, et la participation à la reconstruction de locaux syndicaux.

- ◆ Sénégal
- ◆ Burkina Faso
- ◆ Haïti
- ◆ Birmanie/ Myanmar



Au niveau national

- ◆ Elle accompagne les organisations de la CGT dans leurs actions de solidarité concrète sur leur territoire ;
- ◆ Soutien aux syndiqués victimes de catastrophes naturelles ou industrielles : Inondations du Gard, vallée de la Roya, AZF-Toulouse...
- ◆ Soutien aux travailleurs précaires et privés d'emploi, en leur permettant l'accès aux vacances avec les regains de dignité, de confiance en soi et dans l'engagement collectif.

MODALITÉS D'ADHÉSION

Vous êtes salarié(e), privé(e) d'emploi, retraité(e), étudiant(e), vous pouvez devenir adhérent(e) de **L'Avenir social**, demandez le bulletin d'adhésion :

✉ L'Avenir social - 263, rue de Paris - case 419 - 93514 Montreuil CEDEX
3 contact@avenirsocial.org ou ☎ 01 55 82 84 21 ou 84 23 e www.avenirsocial.org f www.facebook.com/lavenirsocial

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :/...../..... ♦ Port :/...../..... ♦ Courriel :@.....

Acceptez-vous de recevoir L'Être Solidaire (bulletin trimestriel) par mail ? ☐ OUI ☐ NON

Si vous êtes adhérent à la CGT, à quelle fédération êtes-vous affilié(e) ?

À quelle union départementale ? Y avez-vous une responsabilité ? Laquelle ?

Vous avez une compétence à partager ? laquelle ?

☐ Déclare adhérer nouvellement à **L'Avenir social** pour l'année en cours. * ☐ Déclare renouveler son adhésion à **L'Avenir social** pour cette année. *

Cotisation annuelle à partir de : 20€ ☐ 30€ ☐ 50€ ☐ Au-delà € (récupérable à hauteur de 66% sur les impôts)

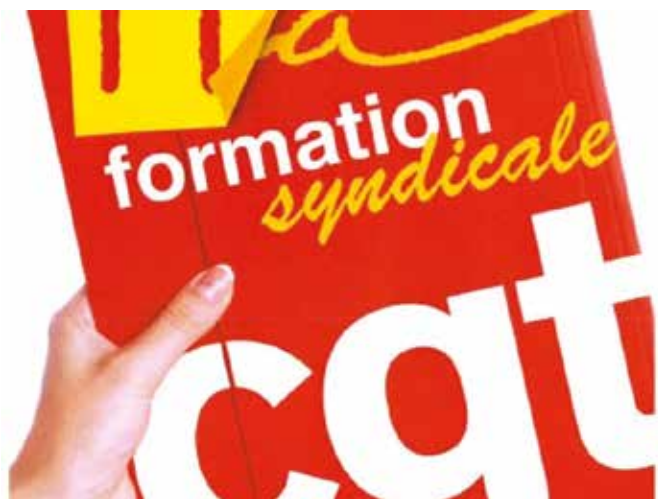
☐ Je ne suis pas imposable, ma cotisation annuelle est de 6 € * ➡ Chèque à l'ordre de **L'Avenir social**.

* Mettre une croix dans la case correspondante

Vous recevrez tous les trimestres «L'Être solidaire», le bulletin d'information de l'association.



FORMATION SYNDICALE



La formation syndicale fait partie des droits fondamentaux ouverts à tou.te.s les syndiqué.e.s. N'hésitez donc pas à solliciter les militants de votre section pour participer à des stages. Ils ne sont pas « scolaires », mais s'appuient au contraire sur les connaissances et le vécu des stagiaires, dont ils favorisent les échanges ; ils sont basés sur de nombreux exercices interactifs et se tiennent dans la bonne humeur et la fraternité/sororité.

La formation syndicale permet aux syndiqué.e.s de rester acteurs dans leur syndicat et de s'outiller pour y prendre des responsabilités internes ou pour être élus dans des instances représentatives du personnel.

Elle aide les sections à s'organiser collectivement pour faire face à l'ensemble des responsabilités syndicales et leur permet entre autres de développer la syndicalisation et de faire vivre la démocratie syndicale.

Dans la limite d'un contingent annuel de droits syndicaux alloué aux syndicats et dépendant des résultats aux élections professionnelles, chaque syndiqué.e a droit à 18 jours de formation syndicale par an, qu'il peut utiliser en suivant des stages dans l'union locale et/ou départementale de son lieu de travail, voire de son lieu d'habitation. Dans notre champ professionnel, la fédération des finances CGT et l'UFSE organisent des formations. N'hésitez pas à consulter les sites Internet de ces différentes structures pour vous informer.

La CGT Finances publiques élabore également des formations qu'elle anime dans les sections, sur demande de celles-ci (contacter veronique.pascalides@dgfip.finances.gouv.fr – 06 17 20 15 17). Les stages CGT étant interactifs, un minimum d'une dizaine d'inscrits est demandé dans l'intérêt des stagiaires (et pour des raisons de coût) ; plusieurs sections peuvent se regrouper (sauf pour Direction locale).

Nous mettons les formations suivantes à votre disposition :

📌 **Direction locale (3 jours) :** pour tous les membres de la CE, cette formation aide la section à améliorer son travail collectif et son fonctionnement à partir d'une meilleure appréhension des démarches revendicative et syndicale, ainsi que de la place et du rôle des syndiqués, des réalités propres à la section. Elle aborde également la gestion du temps et des priorités, la durée et la tenue des réunions, la gestion de projets et la syndicalisation.

Hors de toute idée de donner aux sections une vision dogmatique du fonctionnement syndical, cette formation offre l'opportunité aux membres des commissions exécutives de prendre le temps d'une réflexion collective et de déboucher sur des pistes concrètes d'amélioration du travail collectif de la CE, dont elles seules décident ensuite de la mise en œuvre.

✚ **Syndicalisation (1 jour)** : pour tou.te.s les syndiqué.es, cette formation aide les camarades à proposer l'adhésion et les CE à élaborer un plan de syndicalisation tenant compte de la situation concrète de leur section.

✚ **Comprendre sa rémunération (1 jour)** : pour tou.te.s les syndiqué.es, cette formation permet aux syndiqué.e.s de comprendre les éléments de leur rémunération et de répondre aux 1ères questions de leurs collègues. Attention, cette formation n'est pas un stage RH, la feuille de paye n'est pas abordée de façon exhaustive, mais sous l'angle du débat d'idées et de mobilisation, par un focus sur le salaire différé et socialisé, les cotisations sociales, les conséquences des exonérations de « charges », etc.

✚ **Mieux lire, écrire, parler (3 jours)** : pour tou.te.s les syndiqué.es, cette formation présente la lecture rapide, les éléments essentiels d'un tract et surtout la communication orale et le media training. De nombreux exercices, dont certains sont filmés et retransmis avec l'accord des stagiaires, permettent une 1ère approche du sujet et favorisent une bonne ambiance du stage.

✚ **Communication 2.0 (3 jours)** : seule formation organisée nationalement au centre de formation syndicale de la CGT à Gif/Yvette en région parisienne (hébergement sur place), celle-ci permet d'appréhender les notions de droit attaché aux publications écrites, dont Internet et les réseaux sociaux, ainsi que d'alimenter un site Internet de section. Cette formation est un lieu d'échange sur nos pratiques de communication, dont seules les CE restent maîtres. Une participation de 175€ est demandée pour chaque stagiaire (aucun frais supplémentaire, ni même de trajet, n'est à la charge des sections).

✚ **Conseil médical (1 jour)** : pour les syndiqué.es siégeant ou appelé.es à siéger dans cette instance, cette formation permet d'appréhender leurs droits et leur rôle.

✚ **Formation juridique (2 jours)** : pour les membres des CE, cette formation a pour vocation de permettre aux CE de détecter au plus tôt les dossiers potentiellement amenés à faire l'objet d'une instance devant le Tribunal administratif et de collecter les pièces du dossier à fournir au syndicat national.

✚ **Cogitiel (1 jour)** : pour les secrétaires à la vie syndicale, cette formation présente l'ensemble des mises à jour nécessaires du Cogitiel au cours de l'année. Se rapprocher du pôle Vie syndicale du syndicat national (Sylvain Bernardeau et/ou Laurent Bancon) pour l'organisation des sessions.

✚ Un module d'accueil est disponible sur le site du syndicat national (rubrique « à disposition des sections », destiné aux militants des CE pour qu'ils dispensent eux-mêmes la formation aux nouveaux syndiqué.es sur 1 ou 2 jours selon leur choix.



Si un de vos besoins ne vous semble pas couvert et pour toute question sur nos stages ou pour toute demande d'organisation d'une session, n'hésitez pas à contacter veronique.pascalides@dgfip.finances.gouv.fr – 06 17 20 15 17 !



RAPPEL

Les Congés pour formation syndicale (CFS) doivent être déposés sur la balf dédiée cfscgtfip@gmail.com avec copie à veronique.pascalides@dgfip.finances.gouv.fr, 5 à 6 semaines avant le stage, avec les nom et grade des participants, le lieu de la formation et son intitulé.

**REJOINS
LE CÔTÉ
LUMINEUX
DE LA
FORCE**

